

Extrait du MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

FIN 1305H. (1886) DEBUT 1306H. (1888)1312H. (1895) TOUBA

- Le Mouridisme - L'historique -

Date de mise en ligne : dimanche 7 novembre 2010

MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

Le TRES-HAUT et servir le Prophète, en dispensant une éducation spirituelle aux Mourides : ceux-là qui sont préoccupés par l'Agrément de DIEU.

L'installation de la Cité se poursuivait, les disciples affluaient sans cesse quant à lui, il s'engageait davantage, persévérant plus profondément dans ses convictions et ses aspirations.

E t sa détermination fut telle que le Prophète formula dans son pouvoir discrétionnaire une requête, auréolant la si haute fidélité de son disciple. Ecoutons le Cheikh :

"l'Envoyé de DIEU a sollicité auprès de LUI (DIEU) que je sois son serviteur tout en restant l'esclave de DIEU"

C'est là ou sept années d'intenses activités de dévotion furent couronnées par la retraite spirituelle du Ramadan 1312.h (1895), dans la Mosquée érigée dans sa demeure à Dâru Quddûs.

Lors de cette retraite spirituelle (Ictikâf), le Prophète, son Maître, lui apparut, escorté par la légion des vaillants combattants de Bedr pour l'élever au rang de Pôle de son Epoque, alors qu'il était à trois mois de la quarantaine. Nul avant lui n' avait accédé à ce mérite sans voir atteint les quarante ans fermes.

Les honneurs attachés à la cérémonie ne suffirent pas pour assouvir ses aspirations, car en voyant ceux qui sont inséparables de l'Elu et connaissant ce qui leur accordât ce rang qui est selon le Coran "Un degré supérieur" , il eut l'ambition d'être un des leur. Ces derniers, les Gens de Bedr, ont fait leurs preuves avec le sacrifice suprême par le sang pour élever la Voix de DIEU par conséquent, l'ambition du Cheikh était d'accepter de faire ce que ces nobles avaient fait contre les infidèles pour témoigner leur soumission à DIEU et leur allégeance à l'Elu.

Le sacrifice du sang étant une prescription abrogée, le Prophète lui signifia que la contrepartie est une somme d'épreuves trop lourdes ayant fait échouer tous les prétendants avant lui et n'eut été son secours, ils tomberaient tous dans la disgrâce.

L'avertissement de son Maître ne déranga aucunement sa détermination, et ce, pour trois raisons

s'octroyer le monopole définitif de la Voie du Pacte d'Allégeance

éprouver sa foi à travers les divers aspects de la sagesse Divine comme l'Elu

intercéder en faveur des disciples auprès de l'ELU.

Le Pacte des épreuves fut signé. Il fut mis en confrontation avec ses ennemis contemporains.

Il quitta TOUBA qui est sous une protection absolue pour subir ces épreuves et s'installa à MBacké Bâry, après la rupture du jeûne de l'an 1312.h (1895).

DIEU ne déçoit jamais l'attente , la requête de l'Elu ; IL venait de mettre le Cheikh sur les traces des épreuves du
Meilleur Serviteur